



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant réglementation du stationnement parking de l'école pour la matinée "Place aux jobs"

- Vu les articles L.131-1 à 131-4 du Code des Communes,
- Vu l'article L.132-1 et suivants du Code des Communes,
- Vu la demande de Pôle Emploi et de la Mission Locale afin d'organiser à Peipin le samedi 14 mai 2022 une matinée de l'emploi et de la formation
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement par mesure de sécurité afin de permettre le bon déroulement de cette manifestation sur le parking de la Place des Ecoles ;

ARRETE

Article 1 : Le stationnement est interdit à tous véhicules sur le parking de la Place des Écoles (selon le plan annexé au présent arrêté) pour la période du vendredi 13 mai 2022 de 18h00 au samedi 14 mai 2022 à 14h00.

Article 2 : L'emplacement sera matérialisé par des barrières et des panneaux réglementaires.

Article 3 : Par dérogation à l'article 1, cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules d'incendie, de secours et communaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. l'Adjudant, Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Château-Arnoux Saint-Auban.
- Le service technique de la commune.

Fait à Peipin, le 03 mai 2022

Le Maire,

Frédéric DAUPHIN



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la publication en date du 04/05/2022 au 03/07/2022
Pour le Maire,
l'adjoint administratif délégué
A. MAGNOLI



Département :
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Commune :
PEIPIN

Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 29/04/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF 04
19 Bd Victor Hugo 04015
04015 DIGNE LES BAINS CEDEX
tél. 04-92-30-84-30 -fax
sdif04@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

